



MAIRIE DE ST-DERRIEN

BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 2017

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9h à 12h

Mardi : fermé

☎ 02.98.68.52.44 Mail : saint.derrien@wanadoo.fr

Numéros utiles

Médecin de garde 15 SAMU, Pharmacie de garde : 3237

Pompiers : 18 portable 112, gendarmerie : 17

Déchetterie de BODILIS : 02 98 68 99 99

Etat-Civil

Naissances :

- Maëline LE STER, 6 hameau du verger
- Louis UGUEN, Clezever

Décès :

– Annie COHAT épouse RIOU, Clezever



Urbanisme

Déclarations préalables accordées :

- Jean-Marie Boissière, Lesvéoc, extension d'une maison d'habitation
- Patrice Corre, 4 rue de Keruzaouen, extension d'une maison d'habitation

Permis de construire déposé :

- André NICOLAS, 5 rue des jonquilles, extension d'une habitation (garage)

Permis de construire accordés :

- Josette BERTHOU, Le Guilloc, Maison individuelle
- André NICOLAS, 5 rue des jonquilles, extension d'une habitation (garage)



Élections présidentielles



Tous les électeurs ont reçu une nouvelle carte électorale courant mars. Si ce n'est pas le cas, merci d'en informer la Mairie au plus vite. Les demandes de procuration sont à faire auprès des services de police et de gendarmerie. **Attention, le mandant (demandeur) et le mandataire (qui reçoit la demande) doivent obligatoirement être inscrits sur la même liste électorale.**

RAPPEL :

- Le premier tour des élections présidentielles : **dimanche 23 avril de 8h à 19h**
- Le second tour des élections présidentielles : **dimanche 7 mai de 8h à 19h**

Le jour du vote, munissez-vous de votre carte électorale ou à défaut de votre carte nationale d'identité en cours de validité ou d'une attestation d'inscription sur la liste électorale.

Recensement

Tous les jeunes ayant atteint 16 ans doivent **obligatoirement** se faire recenser dans les 3 mois suivant leur anniversaire. Merci de vous présenter avec le livret de famille et la carte nationale d'identité valide. Cette étape vise à la bonne organisation de la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) qui validera votre obligation vis-à-vis du service national et se concrétisera par la remise d'un diplôme nécessaire au permis de conduire, aux épreuves d'examens et aux inscriptions aux études supérieures.

Passage du dératiseur

Le dératiseur effectue son premier passage annuel gratuit à domicile le 7 avril 2017 en matinée. Il n'est pas trop tard pour vous inscrire. Contactez la mairie au 02 98 68 52 44.

APEL de l'école Saint-Yves de Saint-Derrien

Un couscous est organisé le dimanche 2 avril 2017 à 12h dans la salle polyvalente de Saint-Derrien. Possibilité d'emporter, repas sans réservation. Venez nombreux !



Histoire de la Commune

Si vous voulez connaître la commune de Saint-Derrien, son histoire, Jean-Louis HELY a fait plusieurs feuillets la concernant, et autres tels que :

- Ma commune de St Derrien (2008 réactualisé en 2015)
- St Derrien au 20^{ème} siècle (2009)
- Les Moulins (2011)
- L'évolution du 20^{ème} siècle (2010)
- La Guerre de 1914 (2014)
- L'évolution du monde paysan (2017)

Contact : HELY Jean-Louis, Kerven à St Derrien, Tél. : 09 63 60 62 95.



ALSH - Offre d'emploi

L'ALSH intercommunal Plouneventer, Saint-Servais, Saint-Derrien recherche 3 animateurs (possédant de préférence le BAFA ou équivalent) pour les mercredis en dehors des vacances scolaire et 4 h de réunion par mois.

CV et lettre de motivation à envoyer à l'ALSH intercommunal – Mairie de Plouneventer – 2 rue de la mairie – 29400 PLOUNEVENTER ou secretariat.alsh@plouneventer.fr

Bébé puce et foire aux jouets à Saint-Sauveur

Dimanche 2 avril de 9h00 à 17h00 dans la salle polyvalente de la commune de Saint-Sauveur.

Entrée : 1,50 € (gratuit -12 ans)

Tarif exposant : 3 € le mètre linéaire

Organisé par l'APE de l'école de Saint-Sauveur. Inscription/Renseignements au 02 98 79 82 27 ou 07 89 72 91 15 ou par mail ape.saintsauveur29@gmail.com

Petite annonce

- Assistante maternelle dispose d'une place jour et nuit. Pour plus de renseignements 06 24 45 66 62.

L'atelier à Pizza



L'atelier à Pizza est présent tous les mercredis de 17h à 21h au bourg ☎ 06.34.01.37.10

Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2017

Le dix-sept mars deux mille dix-sept, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Dominique POT, Maire, à l'exception de Laurent Pape, excusé.

Le secrétaire de séance est Eric LOAEC.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2017 à l'unanimité.

1. **Compte administratif 2016 du budget CCAS**

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
	2 463.86 €	
Report N-1		1397.34 €
Déficit de fonctionnement	1066.52€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget CCAS.

2. **Compte administratif 2016 du budget communal**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2016	424 090.43 €	535 019.95 €	298 645.93 €	180 223.51 €
Résultat de l'exercice 2016	+ 110 929.52 €		- 118 422.42 €	
Report 2015			+ 212 426.82 €	
TOTAL	110 929.52 €		94 004.40 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget communal.

3. **Approbation des comptes de gestion 2016**

Monsieur le Receveur expose les comptes de gestion conformes au compte administratif 2016 du budget CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'approbation des comptes de gestion 2016 du budget CCAS.

Monsieur le Receveur expose les comptes de gestion conformes au compte administratif 2016 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'approbation des comptes de gestion 2016 du budget communal.

4. Budget primitif 2017 du budget communal

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Montants votés (hors 002, 1068 et RAR)	448 324.60 €	474 784.93 €	230 282.60 €	352 802.96 €
RAR votés				54 886.98 €
Résultats reportés au 002	26 460.33 €			
Résultats reportés au 1068			83 402.67 €	
Résultats reportés au 001			94 004.40 €	
Total des montants votés	474 784.93 €	474 784.93 €	407 689.67 €	407 689.67 €

Dépenses d'investissement prévues par opération :

✓ Enfouissement des réseaux au lieudit Le Guilloc	1 739.67 €
✓ Matériel outillage	1 152.00 €
✓ Toilettes publics	15 000.00 €
✓ Vallée	6 152.42 €
✓ Acquisitions foncières	115 466.37 €
✓ Columbarium	10 892.89 €
✓ Panneaux de signalisation	1 786.32 €
✓ Voirie	25 000.00 €
✓ Balayeuse tracteur	3 500.00 €
✓ Aménagement du centre-bourg	150 000.00 €
✓ Eclairage au lieudit Pen-ar-Menez	7 500.00 €
✓ Opérations financières	69 500.00 €
TOTAL	407 689.67 €

Recettes d'investissement prévues :

✓ Subventions voirie	
Etat	5 000.00 €
Département	5 627.00 €
CCPL	8 000.00 €
Syndicat des eaux	6 600.00 €
✓ Subvention vallée	
Département	14 204.00 €
✓ Subventions Aménagement du centre-bourg	
Etat	12 750.00 €
Etat	30 000.00 €
Département	10 000.00 €
✓ Opérations financières	315 508.67 €
TOTAL	407 689.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du budget communal.

5. Affectation des résultats

Mr le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 :

- Excédent de fonctionnement :
 Au compte au 002 : 26 460.33 € / Au compte 1068 : 83 402.67 €
- Excédent d'investissement au compte 001 : 94 004.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats du budget communal pour l'exercice 2017.

6. Taux d'imposition des taxes locales 2017, identiques à 2016.

- Taxe d'habitation 15,79 %
- Taxe foncière sur le bâti 22,26 %
- Taxe foncière sur le non bâti 40,59 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition des taxes locales 2017.

7. Attribution des subventions 2017

	2017
Ecole privée Saint-Yves Frais de fonctionnement	53 187 €
Ecole privée Saint-Yves Frais cantine	1 700 €
Ecole privée Saint-Yves Frais garderie	6000 €
Association des riverains de la BAN	100 €
Ecole Notre Dame des Victoires	0 €
Croix-Rouge française	100 €
Shoot paintball Saint-Derrien	100 €
Association des accidentés de la vie	50 €
Sant Derchen Scrap	100 €
Riboterien Sant Derc Hen	100 €
Association recherche travail	60 €
Amicale des donneurs de sang	100 €
Association Didgeridoo	0 €
Familles Rurales	0 €
Lenn Ha Dilenn	850 €
FNACA	100 €
Club Foyer Ar Stivell	230 €
ADMR	100 €
Entente sportive La Flèche	500 €
Union sportive SSSD	700 €
Secours catholique	100 €
Loisirs Jeunes	0 €
Comité des fêtes	3000 €
IREO	50 €
Solidarité Paysanne	100 €
MFR Plabennec	100 €
Association Aventure	100 €
TOTAL	67 527 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour et une contre de voter l'attribution des subventions 2017.

8. Subvention au titre du FSIL pour l'aménagement du centre-bourg

Le projet d'aménagement du centre-bourg peut être éligible à une subvention d'Etat appelée Fond de Solidarité à l'Investissement Local (FSIL).

L'aménagement concerne des travaux d'aménagement du centre-bourg intégrant en priorité la notion d'accessibilité.

Le montant estimatif des travaux d'aménagement est de 300 000 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** le programme de travaux tel que présenté lors de la séance du jour
- **D'adopter** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus
- **De solliciter** une subvention d'Etat de 60 000 € se rattachant à cette opération
- **D'autoriser** le Maire à lancer le moment venu les appels d'offres ou devis, en fonction du calendrier des travaux de l'opération
- **De donner** pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

9. Modification des statuts de la CCPL

Dans le cadre d'un projet de territoire la CCPL a décidé de soutenir l'animation d'intérêt communautaire. Une commission spécifique chargée de l'attribution de subventions a été mise en place.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la démarche de la Communauté de Communes de soutenir les manifestations d'intérêt communautaire :

- Approuve en conséquence la modification apportée aux statuts de la Communauté de Communes.
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'autorité qualifiée.

10. Mise en place du PLUi

La loi ALUR impose le transfert automatique de la compétence PLUi aux intercommunalités à partir du 27 mars 2017, excepté si 25% des communes représentant 20% de la population délibère contre celui-ci.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le transfert de la compétence PLUi à la CCPL.

11. Election au comité des finances locales

Le comité des finances locales est chargé de contrôler la répartition de la DGF versée aux collectivités territoriales. Le mandat des élus de ce comité arrivant à échéance, il est proposé à un élu du Conseil Municipal, notamment au Maire, de se présenter en tant que candidat. Le Maire décide de ne pas se présenter à cette élection.

12. Tarif de la location du foyer pour obsèques

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la location du Foyer Ar Stivell pour des obsèques à hauteur de 25 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le tarif présenté ci-dessus.

NB : Les articles à faire paraître dans le bulletin municipal sont à déposer en mairie avant le 20 de chaque mois.

***Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : www.saint-derrien.fr
Vous pouvez à tout moment vous inscrire en ligne pour le recevoir par mail***